



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR L'INSTALLATION
D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU DE PETITE
RESTAURATION AVEC L'ASSOCIATION CAFE
BILINGUE LE SAMEDI 11 MAI 2019 DE 10H A
20H**

**DÉCISION N° AU-19-141
EN DATE DU 05 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Café Bilingue représentée par sa présidente Madame Anja Valero dont le siège social est situé 12 avenue Franklin Roosevelt – 94300 Vincennes, d'un stand de buvette et/ou petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville, le samedi 11 mai 2019 de 10h à 20h;

CONSIDÉRANT la participation de l'association Café bilingue à la manifestation « Vincennes fête l'Europe » organisé par la ville de Vincennes le samedi 11 mai.2019.

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association Café Bilingue représentée par sa présidente Madame Anja Valero dont le siège social est situé 12 avenue Franklin Roosevelt – 94300 Vincennes, pour un stand de buvette et/ou petite restauration sur la place de l'Hôtel de ville, le samedi 11 mai 2019 de 10h à 20h.

DE LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des sports et des
relations internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190405-lmc1H6164H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/04/2019 Date de Publication : 05/04/2019
